

COMMUNE DE CHAMPEAUX
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 12 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le douze avril deux mille vingt-trois à la Mairie, à dix-huit heures trente minutes, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MME PROUVIER, M. HOLVOET, MMES PRUD'HOMME, DEWANCKER, M. NORIS, MMES PASTOR et LE LOUEDEC.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. VINCENT (arrivé à 18h50) a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET, M. FOURNIER a donné pouvoir à M. NORIS, MME BILLAULT a donné pouvoir à M. HUBERT.

ABSENTES EXCUSÉES : MMES ADAMSKI et PITKIAYE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. HUBERT.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2023

Le compte rendu est adopté à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

2 - BUDGET COMMUNAL – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

La Préfecture a transmis l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition. Monsieur HUBERT présente le tableau et précise que, sans augmentation des taux, les recettes prévisionnelles s'élèvent à 369 483 € auxquels s'ajoutent 140 724 € de compensation de l'État, soit un total de 510 207 €.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux et valide les valeurs suivantes :

	Taux
Taxe foncière des propriétés bâties	26,11%
Taxe foncière des propriétés non bâties	106,10%
Taxe d'habitation	23,73%

3 - APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE – ANNÉE 2023

Le Centre de Gestion a transmis une proposition de convention dont le but est de préciser les conditions de mise à disposition du Conseil et de l'aide pour la carrière des agents. Les communes peuvent accepter la convention sans être obligée de solliciter ce service. Celui-ci peut être intéressant sur des questions particulières ayant trait à des problématiques d'avancement de grade, de reconstitution de carrière, etc. Dans ce cas, le montant de la prestation s'élève à 50 €.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION CCRB DE BLANDY LES TOURS

La commune a été sollicitée par l'Association CCRB de BLANDY-LES-TOURS (Centre Culturel et Rural de BLANDY) dont les activités concernent du chant, chorale et jeux, etc. Étant donné que 4 campéliens participent aux activités, il est proposé d'accorder une subvention de 160 € (4 x 40 €) conformément à la règle que l'on s'est fixé pour les associations extérieures. Adopté à l'unanimité.

5 - MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE SUR NOTRE RPI

En début d'année, le RPI a été informé par l'Inspection Académique d'une potentielle fermeture d'une classe à la rentrée de septembre 2023. Suite à cela, le Comité Syndical a décidé de faire un courrier et prendre une délibération car cela aurait pour effet de dégrader les conditions d'apprentissage des élèves et des enseignants. En effet, cela augmenterait le nombre d'élèves par classe avec un risque de classe triple niveau. De plus, les projections des effectifs pour la rentrée de 2024 seraient en hausse. Il est précisé que les parents d'élèves, de leur côté, ont mis en ligne une pétition.

La motion est votée à l'unanimité.

6 - MOTION EN SOUTIEN À LA MOBILISATION DES FEMMES IRANIENNES POUR LEURS DROITS ET LIBERTÉ

Une motion de soutien aux femmes iraniennes a été proposée par la Ville du CHATELET EN BRIE en Conseil Communautaire. Il est proposé au Conseil Municipal de prendre la même délibération qui condamne la discrimination exercée par la République Islamique d'IRAN à l'égard des femmes et des groupes minoritaires et la répression brutale dont ils font l'objet.

À l'unanimité, le Conseil Municipal apporte son soutien à toutes les femmes dans le monde qui se battent pour leur liberté et contre toutes les discriminations.

7 - QUESTIONS DIVERSES

Point sur la rénovation thermique de l'école primaire

Monsieur le Maire informe que le dossier de rénovation thermique de l'école a été retenu pour instruction par le fond vert et qu'une décision est attendue pour une subvention.

Travaux de la collégiale

La mise en place de l'échafaudage est terminée. Les travaux vont bientôt commencer.

Peupliers du stade

Une étude demandée par la commune au CAUE77 a montré que les peupliers du stade sont malades et/ou fatigués et qu'il convient de les abattre. La moitié de cette opération sera réalisée par un prestataire et l'autre moitié par les services techniques. Il sera proposé aux habitants de venir récupérer le bois sur place.

Le Conseil Municipal n'ayant plus de question à poser, la séance est close à 18h50 et la parole est donnée au public.

Monsieur CHÉCHIN demande si un des passages piétons a été supprimé au centre du village. Monsieur le Maire lui répond que oui, sur les conseils du Département.

Le public n'ayant plus de question à soulever, la séance est close à 19h00.